

ARRÊTÉ N° 28-2024

Le Maire de la Commune de POUILLÉ (Loir et Cher)

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, des départements et des régions,

Vu le code de la route et notamment l'article R 225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et L.2512-14,

Vu les articles 2212.1 concernant les pouvoirs de police du Maire,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié ou complété, relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée le 13/09/2024 par ENSIO – 1 boulevard de mantes 78410 AUBERGENVILLE

Considérant que les travaux d'audit des travaux de tirage de fibre réalisés avec ouverture de chambre prévus par l'entreprise ENSIO, nécessitent des mesures règlementant la circulation.

ARRÊTE :

Article 1 : La circulation sera perturbée sur la route de Montrichard au niveau du 10 route de Montrichard du 30 septembre au 14 octobre 2024 inclus.

Article 2 : Au droit du chantier, la circulation sera alternée manuellement. La signalisation sera mise en place par l'entreprise ENSIO.

L'entreprise sera responsable :

- du maintien et du parfait entretien de la signalisation et de la réglementation de la circulation
- de tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non-respect des prescriptions, du présent arrêté.

Article 3 : Dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra, la circulation pourra être rétablie normalement.

Article 4 : La remise en état des éventuelles dégradations qui seraient constatées sur les chaussées et leurs dépendances sera à la charge de l'entreprise ENSIO chargée des travaux.

Article 6 : L'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher – 16 rue Signeux – 41013 BLOIS Cedex
- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires – Unité Motocycliste zone CRS – 85 rue Bergson – BP 209 – 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- ENSIO – 1 boulevard de mantes 78410 AUBERGENVILLE
-

Fait à Pouillé, le 30 septembre 2024

Le Maire,

Alain GOUTX

